

Déclaration à Monsieur le Recteur :
Pourquoi nous quittons sans discussions le groupe de travail du 18 décembre
sur la répartition des « enseignements de spécialité » en première ?

Monsieur le Recteur,

Vous nous convoquez aujourd'hui pour étudier la carte des enseignements de spécialité qui seraient implantés dans les lycées de l'académie pour la rentrée 2019 en application de la réforme des lycées.

Vous le savez, cette réforme, qui est liée à celle du Baccalauréat, suscite un immense rejet chez les personnels et les élèves. Le rassemblement, vendredi dernier sous vos fenêtres, de plus de 1000 d'entre eux venus de plus de 30 lycées différents de l'académie en constitue un témoignage éclatant.

Partout, et dès qu'ils rentrent dans les détails, les collègues constatent les conséquences désastreuses qu'aurait pour tous l'application de ces réformes. Ainsi,

- **Avec la mise en œuvre du contrôle continu au Baccalauréat, ce serait la mort du diplôme national**, fondé principalement sur des épreuves nationales, anonymes, terminales. A sa place, autant de « Bacs maison » que d'établissements avec une possibilité accrue pour les universités de pratiquer le « tri social » que nous avons connu l'an dernier avec l'application de Parcoursup ;
- Ce contrôle continu prendrait la forme de **dizaines d'examens en cours de formation dans chacun des lycées, dans toutes les disciplines, désorganisant totalement l'année scolaire et plongeant les élèves dans le stress de l'évaluation permanente**. Choix des sujets, convocation des candidats, préparation des salles, anonymisation des copies, gestion des contentieux (notamment sur la légitimité des absences, les cas de fraudes...) tout ce qui relève aujourd'hui du ministère via le SIEC serait sous-traité dans les établissements, avec de lourdes conséquences sur la charge de travail des personnels ;
- **Au centre de cette réforme**, la « modularité » -modularité à décliner, selon votre prescription répétée, sur des classes de 35 élèves, chacun avec son *parcours* individualisé **pourrait qu'entraîner des emplois du temps morcelés**, s'étalant sur tous les jours de la semaine sans aucune possibilité de satisfaire les vœux exprimés par les collègues ;
- Dès la seconde, les élèves qui veulent rester en filière générale devraient choisir des « enseignements de spécialité », choix crucial par rapport aux « attendus » de la sélection à l'entrée à l'université... **mais auraient-ils vraiment tous le choix ?** Ou seraient-ils contraints, ce qui est à craindre, par les impératifs budgétaires, par l'existence ou par le manque de places dans tel ou tel enseignement de spécialité dans son lycée de secteur, comme cela se produit aujourd'hui dans certaines filières universitaires ?
- L'introduction de disciplines qui ne sont pas assises sur des concours de recrutement entraînerait **un alourdissement et une dégradation de nos obligations de service : multiplication de réunions pour définir les contenus précis d'enseignement, semestrialisation des services...**

- La nette diminution des options facultatives, la suppression de dizaines d'heures de cours, des disciplines menacées dans leur existence même...tout cela ferait peser des menaces réelles sur le maintien des Blocs de Moyens Provisoires, et **donc sur le maintien des TZR qui le souhaiteraient sur leur affectation actuelle et sur le réemploi de centaines de collègues contractuels...** sans compter la commande ministérielle de **suppression de 2950 postes dans le second degré au niveau national**

Vous présentez aujourd'hui une carte des enseignements de spécialité pour les classes de première. Une **étude sommaire montre déjà qu'il s'agirait bien, dans cette répartition, de faire jouer la concurrence entre les lycées**, de pénaliser les élèves suivant le lieu où ils habitent. Les premières remontées que nous avons se font l'écho d'inquiétudes renforcées chez les collègues et les familles.

Tenez, quelques exemples :

- Un élève voudrait suivre LCA ? Il vaut mieux pas qu'il n'habite ni Bobigny, ni Drancy, il serait alors obligé de déménager à Montreuil, ou à Stains, les villes les plus proches où cette spécialité est proposée! Ni qu'il habite à Provins, obligé qu'il serait à faire des dizaines de kilomètres pour rejoindre le lycée de Coulommiers...
- Un élève de Drancy voudrait faire du théâtre au lycée Eugène Delacroix comme il le pouvait cette année encore ? Plus possible d'après vos projections, peu importe les promesses sur le fait que les milieux défavorisés seraient protégés... qu'il aille à St Denis ou à Montreuil ! Et que dire des élèves qui habitent l'Est de la Seine et Marne ?

Vendredi dernier, personnels et élèves vous l'ont dit, à vous Monsieur le Recteur comme représentant du Ministre : **ce n'est pas une bonne application de la réforme qui est demandée, parce qu'aucune application de cette réforme ne peut amener quoi que ce soit de bon aux personnels et aux élèves. Ce qu'ils veulent, et ce que nous revendiquons avec eux, c'est son abrogation pure et simple !**

C'est la seule issue conforme aux intérêts de tous, la seule voie possible pour reconstruire tout ce qui a été détruit par les précédentes contre- réformes, notamment celle des lycées de 2010.

C'est le seul moyen de préserver le Baccalauréat comme diplôme national, en faisant un premier pas vers la pleine reconquête de ce diplôme qui, en tant que premier grade universitaire, ouvre droit à s'inscrire dans la filière et l'université de son choix.

En conséquence, nous ne resterons pas à ce groupe de travail, mais nous serons cette après-midi aux côtés des lycéens en manifestation, et demain mercredi 19 décembre au ministère pour exiger l'abrogation des réformes Blanquer que vous cherchez à mettre en place aujourd'hui.